



■ **Plan directeur**
des parcs et des espaces verts

Ville de Coaticook
Janvier 2019

Synthèse

■ Mise en contexte

Depuis les dernières années, le conseil municipal, les services municipaux et des comités impliqués dans les loisirs ont relevé différents défis en lien avec les infrastructures en loisir et en sport : sécurité, développement, priorités d'investissements, entretien, nuisance, réglementation, etc. Dans l'esprit de se doter d'orientations claires et d'un cadre de gestion pour favoriser un développement optimal et efficient, la municipalité a entamé en février 2018, une démarche visant à se doter d'un Plan directeur des parcs et des espaces verts.

Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a été mandaté par la Ville de Coaticook afin de réaliser l'exercice d'analyse de la situation et de dégager des enjeux et des pistes d'actions utiles pour que la municipalité atteigne ses objectifs de la prochaine décennie en matière d'aménagement des parcs et des espaces verts.

Membres du comité consultatif

- Simon Madore, maire
- Guylaine Blouin, conseillère municipale
- Guy Jubinville, conseiller municipal
- François Fréchette, directeur général
- Jean-Yves Roy, chef de division Parcs, Bâtiments et Espaces verts
- Sonia Côté, agente de développement en loisirs de la MRC de Coaticook

■ Méthodologie

Dans le but de recueillir, d'analyser et de colliger l'information permettant de générer les recommandations et les pistes d'actions qui se dégagent du présent Plan directeur en matière de développement des espaces récréatifs et sportifs extérieurs, une démarche en 5 phases a été réalisée. Les phases de la démarche, définies dans le plan de travail présenté en annexe du Plan directeur, s'articulent comme suit :

- PHASE 1 - Mandats et objectifs
- PHASE 2 - Fondements de la démarche
- PHASE 3 - État de situation
- PHASE 4 - Synthèse, enjeux et pistes d'actions
- PHASE 5 - Rapport final et plan d'action

■ Méthodologie

Puisqu'il constitue le cœur de la démarche, nous présentons ici les différentes étapes franchies pour constituer l'État de situation (Phase 3), duquel ont découlé les enjeux, les pistes d'actions et, par la suite, le plan d'action, proposés dans le *Plan directeur des parcs et des espaces verts de Coaticook*.

Au cours de cette étape, nous avons consulté nombre de documents municipaux, notamment le Plan d'urbanisme, les Plans particuliers d'urbanisme (secteur Central et secteur du lac Lyster), le Règlement de lotissement, le Règlement de zonage et la Politique familiale municipale.

Au cours de l'été 2018, le Conseil Sport Loisir de l'Estrie a effectué un relevé quantitatif et qualitatif des lieux de pratique sportive et récréative de la ville de Coaticook et de tous les équipements qui s'y retrouvent. Dans le but de visualiser la quantité et la répartition des parcs et des équipements sur le territoire, nous avons cartographié leur emplacement. Cet exercice permet non seulement d'identifier les nombreux sites de pratique présents sur le territoire de Coaticook, mais également de mettre en lumière les limites de l'offre actuelle. Les observations spécifiques à l'état des équipements et des parcs d'appartenance publique sont présentées à l'intérieur des diagnostics de parcs annexés au *Plan directeur des parcs et espaces verts*. Une analyse de comparables dans des municipalités de tailles similaires, ailleurs au Québec a aussi été réalisée.

Dans le but de connaître les habitudes de fréquentation des parcs de la municipalité et les installations les plus populaires, ainsi que de recueillir les suggestions des citoyens pour l'amélioration des parcs de la ville, un sondage électronique a été réalisé entre le 1^{er} et le 25 mai 2018. Promu sous différentes formes : une communication du *Crieur public*, par les employés de la ville et le comité aviseur, sur les panneaux électroniques ainsi que sur la page d'accueil du site web de la Ville de Coaticook, ce sondage a été complété par 241 résidents de Coaticook. Puisque le sondage devait être rempli par une seule personne par ménage, lorsque l'on comptabilise le nombre de personnes des ménages représentés par le sondage (Q5), on recense 543 citoyens, ce qui représente environ 6 % de la population.

Puisque l'animation des parcs de la ville de Coaticook passe essentiellement par les organismes de loisir (incluant les institutions scolaires), parallèlement au sondage citoyen, une consultation des quelques 49 organismes identifiés par la Ville a été réalisée. Près du tiers des organisations (16/49) se sont prêtées à l'exercice et de ce nombre, une dizaine ont mentionné fréquenter régulièrement les parcs de la municipalité dans le cadre de leurs activités. Les organisations étaient aussi invitées à émettre des suggestions pour l'amélioration des parcs.

Pour compléter l'état de situation, diverses entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès des principaux acteurs impliqués à différents niveaux dans le développement et la gestion de parcs municipaux.

■ Mission - Vision - Valeurs

Mission

La Ville de Coaticook planifie, aménage et entretient les parcs et les espaces verts de la municipalité de façon à offrir un milieu de vie d'exception pour ses citoyens et un milieu accueillant pour ses visiteurs.

Vision

Développer un réseau de parcs harmonieux et efficace où la variété, la qualité et la sécurité sont au cœur des préoccupations et des actions. Les parcs de la ville de Coaticook sont pensés et aménagés « au goût du jour ». Ils offrent un cadre végétal et esthétique important qui leur donne leur caractère invitant et propice à la socialisation pour les citoyens de tous les âges et de tous les secteurs.

Valeurs

Pour les prochaines années, la municipalité souhaite orienter le développement de ses parcs et de ses espaces verts en se basant sur les valeurs suivantes :



Accès et inclusion : Offrir des espaces et des équipements facilement accessibles en toutes saisons et à tous les citoyens.



Innovation : Favoriser des aménagements cohérents avec les nouvelles tendances.



Diversité des usages : Axer le développement des différents sites en proposant une variété d'installations qui soutiennent différentes utilisations et différents types de pratique.



Socialisation : Créer des lieux de rencontre et de rassemblement qui permettent le bon voisinage et aident à briser l'isolement.

■ Les faits saillants de l'étude

FORCES

- Plusieurs acteurs de la municipalité sont impliqués dans les différentes étapes du processus de gestion des parcs et des espaces verts.
- La Ville de Coaticook manifeste une volonté forte d'offrir des milieux de vie agréables aux citoyens, notamment aux familles et aux aînés.
- La Ville de Coaticook manifeste un intérêt pour développer un réseau de parcs, c'est-à-dire d'offrir des aménagements cyclables et piétonniers qui relient les différents parcs de la ville.
- Des PPU identifiant entre autres des pistes en matière d'aménagements ont été produits pour le secteur du lac Lyster et le secteur Central de la ville de Coaticook.
- L'accès aux plans d'eau de la municipalité (notamment au lac Lyster et à la rivière Coaticook) est au cœur des préoccupations et des actions.
- Des ressources humaines et financières sont attribuées annuellement à l'entretien des parcs et des espaces verts. Le personnel et les autres acteurs impliqués dans le développement des parcs assistent régulièrement à des formations portant sur les différents aspects des parcs (entretien, responsabilités, sécurité, etc.).
- Il existe une grande variété d'espaces et d'équipements récréatifs, sportifs et de plein air pour les citoyens de Coaticook.
- La répartition des parcs offre une bonne desserte couvrant l'ensemble des secteurs de la ville.
- Depuis 2012, la Ville a réalisé plusieurs actions visant à accroître la sécurité dans ses parcs et à améliorer l'état de certains équipements spécialisés (notamment ses terrains de balle) et à accroître l'accès à des parcs de proximité pour mieux desservir les citoyens de Coaticook qui résident dans le secteur de Stanhope (partenariat intermunicipal).
- La Ville dispose d'une carte interactive sur son site pour identifier les lieux de pratique sportive et récréative.

LIMITES

- Les rôles, les tâches et l'implication des acteurs de la municipalité quant à la planification, la gestion, l'opération, l'évaluation ou la promotion des parcs n'est consignée dans aucun document.
- Les orientations spécifiques concernant le développement et l'aménagement des parcs et des espaces verts sont limitées dans les outils de gestion et la réglementation municipale : Plan d'urbanisme, Règlement de lotissement et Règlement de zonage.
- Outre des participations financières, il n'existe pas de collaboration formelle sur l'aménagement et l'utilisation des parcs scolaires et des CPE dans la municipalité dans une perspective de développement complémentaire.
- Les parcs, leur nom, leur emplacement et ce qu'ils ont à offrir sont méconnus des citoyens.
- Les installations de certains parcs sont en fin de vie et devront faire l'objet d'une intervention rapide.
- Les équipements sportifs sont très nombreux et éclatés dans différents parcs. Leur utilisation est très variable en fonction de leur emplacement et de leur état.
- Les bâtiments de services présents dans les parcs sont peu accessibles aux usagers des parcs.
- La plupart des parcs offrent peu d'accès au site, au bâtiment de services et aux équipements pour les personnes à mobilité réduite (poussettes, fauteuils roulants, béquilles, etc.).
- Le secteur de Barnston est peu desservi pour la pratique de la marche ou d'autres activités nécessitant des sentiers.
- La desserte hivernale est très ciblée et principalement concentrée dans le secteur Coaticook.
- Malgré une volonté de mieux aménager les parcs pour les aînés, les besoins et les intérêts de cette clientèle semblent peu connus.
- Mis à part les installations offertes au parc Laurence, les adolescents sont peu desservis dans les autres parcs de la ville.

■ Les faits saillants de l'étude

OPPORTUNITÉS

- La volonté de la municipalité à se doter d'orientations et d'outils pour faciliter la prise de décisions en matière de parcs et d'espaces verts.
- La Ville dispose d'une enveloppe statutaire annuelle minimale de 50 000 \$ destinée à l'amélioration des parcs.
- Le développement récréotouristique est très important à la ville de Coaticook et celui-ci contribue au développement de plusieurs parcs de la municipalité qui rayonnent au-delà du territoire de la municipalité, de la MRC et même de la région.
- La présence régulière de programmes de financement (publics et privés) pour soutenir le développement et l'amélioration des parcs publics.

MENACES

- La vocation souhaitée pour les différents parcs n'est pas définie, ce qui a pour impact de favoriser la dispersion de nombreuses infrastructures « spécialisées » dans plusieurs parcs de la municipalité sans égard au rayonnement de ceux-ci.
- Absence de planification pour l'aménagement (plan d'aménagement) de chacun des parcs de Coaticook, ce qui constitue un frein à l'aménagement optimal des espaces.
- Absence de planification sur le développement du réseau des parcs de Coaticook visant les déplacements actifs. La réalisation d'un tel exercice pourrait dégager des recommandations complémentaires au présent plan directeur.
- Le statut du parc Elvyn-Baldwin (propriété non-municipale) présente une situation particulière quant à la planification des espaces et à l'harmonisation des infrastructures de ce parc versus les autres parcs de la municipalité.
- Les besoins en entretien sont grandement influencés par différents facteurs : taux de fréquentation, ajout d'infrastructures, vieillissement des installations, conditions climatiques, etc. La municipalité devra considérer ces frais afférents dans le processus de décision et de priorisation des actions. Dans l'état actuel, nous prévoyons que les besoins d'entretien seraient appelés à augmenter significativement au cours des prochaines années.
- La mise à niveau des parcs de la municipalité nécessitera des investissements importants pour minimalement les cinq prochaines années.
- L'animation des parcs et des équipements (programmation, activités, événements, etc.) étant supportée exclusivement par les organisations du milieu et les bénévoles, elle peut connaître un essoufflement proportionnel à celui des ressources en place.
- L'absence de lieux de concertation ou de coordination des organisations qui fréquentent et animent les parcs a un impact sur la promotion des activités proposées à l'intérieur de ceux-ci. Une telle structure pourrait faciliter le partage d'information, la promotion, la mise en commun des efforts pour bonifier l'offre, l'harmonisation des calendriers et des horaires, etc.

■ Enjeux et principes directeurs

ENJEU 1

Consignation des orientations et du cadre de gestion des parcs et espaces verts de Coaticook

PRINCIPES DIRECTEURS

- Assurer que l'administration municipale dispose d'une réglementation efficace pour encadrer le développement des parcs et des espaces verts en concordance avec les orientations issues du *Plan directeur des parcs et des espaces verts*.
- Favoriser une structure de gestion efficace pour tirer profit des connaissances et des compétences de chacun des acteurs impliqués dans le développement des parcs (direction générale, élus, service de l'urbanisme, service des parcs, bâtiments et espaces verts, service des loisirs (MRC), etc.).

ENJEU 2

Mise à niveau des parcs et des installations en concordance avec les orientations du Plan directeur

PRINCIPES DIRECTEURS

- Favoriser des aménagements harmonieux et esthétiques en intégrant, entre autres, des éléments paysagers (incluant la plantation d'arbres), des espaces ombragés, des lieux de rassemblement, des sentiers fonctionnels pour favoriser les déplacements dans le parc, le rajeunissement des équipements complémentaires (fontaines d'eau, mobilier urbain, affichage, etc.).
- Concentrer les équipements spécialisés dans les parcs de secteur ou les parcs municipaux dans le respect de la typologie établie et de façon à assurer un équilibre dans le nombre d'équipements et leur répartition sur le territoire de la ville.
- Procéder à l'élaboration de plans d'aménagement pour chacun des parcs où des actions de rénovation sont prévues ou pour chacun des nouveaux parcs.

ENJEU 3

Accès aux parcs et aux installations

PRINCIPES DIRECTEURS

- Accroître le caractère inclusif des parcs en visant l'accessibilité universelle pour chacun d'eux.
- Travailler à diversifier et à bonifier l'offre hivernale, notamment en matière de sentiers (raquette, randonnée, ski de fond) et d'aires de glissade.
- Veiller à desservir l'ensemble des clientèles, plus particulièrement les aînés et les adolescents.

ENJEU 4

Promotion et appropriation des parcs

PRINCIPES DIRECTEURS

- Veiller à faire la promotion des parcs, de leur emplacement, de leur vocation et des équipements et des activités qu'il est possible d'y pratiquer afin que les lieux de pratique soient connus et fréquentés par les citoyens et les visiteurs.
- Impliquer les citoyens dans les diverses consultations visant à planifier les parcs de la ville (besoins des clientèles spécifiques, dynamique du voisinage, avis, idées, etc.).
- Faciliter l'appropriation des parcs notamment en organisant ou encourageant la réalisation d'événements populaires et l'animation d'activités à l'intérieur de ceux-ci.

■ Plan d'action 2019-2021

2019

Administration

- Intégrer les orientations municipales en matière de développement de parcs, notamment en ce qui a trait à l'application de la *Contribution pour fins de parcs* et aux typologies reconnues, lors de la révision du *Plan d'urbanisme*.
- Définir et consigner les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs municipaux dans le processus de gestion des parcs.

Planification

- Élaborer des plans d'aménagement pour les parcs Boisjoli, Yvon Lemieux et Elvyn Baldwin.
- Amorcer une réflexion avec les organisations impliquées dans l'animation du parc Chartier afin de planifier sa réfection dans un souci de mieux répondre aux utilisations ciblées pour cet espace.
- Consulter les aînés et les adolescents de Coaticook afin de mieux connaître leurs habitudes de pratiques, leurs intérêts et leurs besoins au parc Laurence, mais également dans les autres parcs de la ville.
- Amorcer une démarche de planification des déplacements actifs et du réseau de sentiers.

Aménagement, entretien et sécurité

- Retirer les anciens appareils de jeu aux parcs de la Gorge, Kennedy, Boisjoli et Couillard.
- Retirer les appareils de jeu et l'aire de jeux d'eau et aménager un gazebo au parc Shurtleff.
- Retirer les appareils d'entraînement au parc Véronneau.
- Réaménager le parc Boisjoli.
- Accroître l'accès aux installations sanitaires du parc Laurence.
- Réalisation d'un test d'impact au sol pour déterminer l'efficacité des surfaces de protection en sable.
- Aménager le parc à chiens au parc Jean-D'Avignon.

Communications

- Publication d'une synthèse du *Plan directeur des parcs et des espaces verts* de la ville de Coaticook.
- Définir le nom officiel des parcs.
- Définir la nouvelle image graphique de l'affichage des parcs de Coaticook.
- Procéder à la réfection de l'affichage et de la signalisation à proximité des parcs Boisjoli, Shurtleff, Laurence, McAulay, Jean-D'Avignon et Couillard.
- Mise à jour des informations disponibles sur le site Internet de la Ville.

■ Plan d'action 2019-2021

2020

Planification

- Élaborer des plans d'aménagement pour les parcs McAulay et Chartier.
- Évaluer les différentes options pour bonifier l'offre de lieux de pratique hivernale (autre que le patin).

Aménagement, entretien et sécurité

- Réaménager le parc Elvyn-Baldwin.
- Aménagement du parc McAulay.
- Bonifier les aménagements et les installations destinés aux aînés et aux adolescents à la lumière des informations échangées lors de la consultation de 2019.
- Aménager le parc McAulay.

Communications

- Procéder à la réfection de l'affichage et de la signalisation à proximité des parcs Elvyn-Baldwin, de la plage du lac Lyster, Harold Baldwin (mont Pinnacle) et Denis-Madore.
- Développer une campagne de promotion des parcs et des activités qu'il est possible d'y réaliser.

2021

Planification

- Évaluer les besoins de développement d'un parc de proximité dans le quadrilatère nord-ouest de l'intersection des routes 147 et 141 dans le secteur Coaticook.

Aménagement, entretien et sécurité

- Réaménagement du parc Yvon-Lemieux
- Réaménagement du parc Chartier

Communications

- Procéder à la réfection de l'affichage et de la signalisation à proximité des parcs Denis-Marcoux, Chartier, Véronneau, Kennedy, Tillotson et Maison des Artistes.

Ce plan est audacieux, vu l'ampleur des chantiers qui s'amorceront à tous les niveaux. Nous estimons d'ailleurs qu'il est possible que ce plan d'action s'échelonne sur plus de trois ans, afin de respecter les capacités financières et humaines de la municipalité. Ceci étant dit, en gardant le focus sur une bonne planification et sur l'anticipation des actions à venir, nous estimons qu'il sera plus facile pour la Ville de se placer dans une position avantageuse advenant l'annonce de programmes de soutien financier, et nous encourageons la Ville de Coaticook à aller de l'avant en ce sens.